

Québec, le 26 avril 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

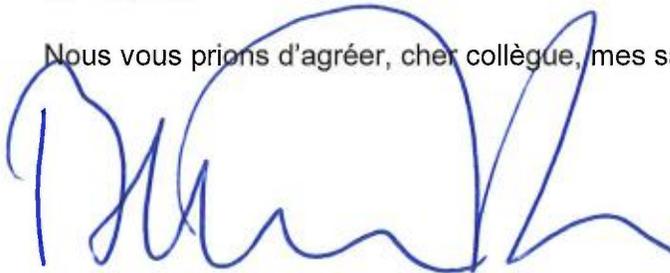
J'ai pris acte de la question au feuilleton déposée par Mme Ruba Ghazal, députée de Mercier, du 22 mars dernier, concernant l'annonce faite par le Centre de services scolaire des Samares (CSSDS) de redéployer des classes langage de l'école de Grand-Pré en points de service, et ce, dès septembre 2023. Mme Ghazal nous demandait notamment d'annuler cette décision et d'aider les parents et les élèves concernés.

Je tiens d'abord à préciser que le bien-être et la réussite des élèves sont également au cœur de mes préoccupations. Je suis très sensible à la situation énoncée par la députée de Mercier. Nous avons eu plusieurs échanges avec le CSSDS au sujet de leur réorganisation de services. Par contre, l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique mentionne que les centres de services scolaires sont responsables de l'organisation de leurs services éducatifs. Ils s'assurent de la qualité de ceux-ci et veillent à la réussite des élèves, notamment en tenant compte du portrait de leur territoire, des réalités de leur milieu et des besoins de leurs élèves.

Je souhaite que tous les changements qui sont apportés dans le réseau soient positifs et aient pour but d'offrir davantage de services de qualité au plus grand nombre d'élèves possible.

J'ai rappelé au CSSDS qu'il doit s'assurer de prendre tous les moyens afin d'offrir l'accompagnement nécessaire aux parents et aux élèves qui vivront cette réorganisation de services.

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Bernard Drainville